

concours
académique
des médias
scolaires
et lycéens



RENNES // 2016

Règlement
du concours



Le règlement du concours

La 15^e édition du concours des journaux scolaires de l'académie de Rennes et la seconde édition sous le label Médiatiks est organisée par le CLEMI Bretagne en partenariat avec la presse régionale : *Ouest-France* et *Le Télégramme*. Ce concours est ouvert aux journaux « papier » et aux médias en ligne (webradios, webtélés, blogs, journaux en ligne) réalisés par les élèves dans le cadre scolaire au cours de l'année scolaire 2015-2016.

La remise des prix se fera début Juin 2016 en présence de Monsieur Le Recteur et des journaux partenaires.

Dotation : diplômes académiques et dotations des partenaires

Nouveauté cette année : une sélection des meilleures productions académiques sera adressée au CLEMI national qui décernera huit prix nationaux :

- 4 prix pour le meilleur journal imprimé : catégories «Ecoles», «Collèges», «Lycées», «Autres établissements»
- 4 prix pour le meilleur média en ligne (tous supports confondus) : «Ecoles», «Collèges», «Lycées», «Autres établissements»

> Calendrier général du concours

- Décembre 2015 : ouverture des inscriptions
- 31 mars 2016 : date limite d'envoi des fiches d'inscription et des journaux (le cachet de la poste faisant foi)
- Fin avril 2016/début mai 2016 : Jurys « Elèves »
- 2^e quinzaine de mai 2016 : Jury académique
- Fin mai 2016 /début juin 2016 : Remise des prix en présence de Monsieur Le Recteur, à Rennes
- Début juin 2016: remise des prix nationaux à Paris

> Public du concours

Le concours est ouvert à tous les journaux imprimés sur papier ou aux sites ou blogs d'information, réalisés dans le courant de l'année scolaire 2015/2016, par des élèves de la maternelle au lycée inscrits dans des établissements publics et privés sous contrat relevant du Ministère de l'Education nationale et du Ministère de l'Agriculture.

Les participants peuvent concourir dans l'une des 4 catégories pour les journaux imprimés et/ou dans la catégorie « médias en ligne », tous supports confondus.

1. **Catégorie « Ecoles »** : école maternelle, élémentaire, primaire, REP
2. **Catégorie « Collèges »** : collèges, SEGPA, 3^e DP...
3. **Catégorie « Lycées »** : lycée d'enseignement général et technologique, lycée professionnel, lycée agricole, CFA...
4. **Catégorie « Autres établissements »** : EREA, ULIS, IME ...
5. **Catégorie « Médias en ligne »** : webradios, webtélés, sites, blogs, tout support numérique diffusé en ligne, toutes catégories confondues

> Participation à la catégorie « médias en ligne »

Peuvent participer les productions multimédias collectives sur le web, sites et blogs d'information sur toutes plateformes, quel que soit leur type d'hébergement **dont le contenu est produit par les élèves.**

L'actualité au sens large (actualité extrascolaire, actualité de la classe ou de l'établissement, actualité locale, actualité nationale et internationale) doit figurer parmi les sujets traités dans ces productions.

Le contenu soumis au concours académique ou national doit être produit ou actualisé dans le courant de l'année scolaire 2015-2016.

Sont exclus de cette catégorie : les fichiers PDF accessibles en ligne, quel que soit leur mode de consultation, et qui relèvent de la catégorie des journaux « papier ». Pour participer au concours, ces journaux doivent être imprimés au nombre d'exemplaires demandés (12) et adressés aux organisateurs du concours dans la catégorie « papier ».

En cas de doute sur l'opportunité d'accepter une candidature dans cette catégorie, le jury académique est souverain et sans appel.

> Modalités de participation

Lors de l'inscription au concours académique, les rédactions d'élèves et/ou leurs enseignants devront envoyer obligatoirement :

- le bulletin d'inscription / fiche renseignements dûment remplie ; la signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation du présent règlement.
- 12 exemplaires d'un des numéros du journal parus au cours de l'année 2015/2016, ou l'adresse Internet de consultation en ligne.

Tous ces documents et les informations complémentaires sur le concours sont disponibles sur le site du CLEMI Bretagne : <http://espaceeducatif.ac-rennes.fr/jahia/Jahia/site/espaceeducatif3/pid/19403>

> Critères de sélection du jury

Journaux « papier »

- **qualités rédactionnelles** : contenu, style, analyse / réflexion
- **qualités visuelles** : maquette et mise en page, création graphique, illustrations
- **identité du journal** : personnalité et originalité
- **responsabilité** : signature des articles, identification et respect des sources, mentions obligatoires
- **nature du projet** : liberté d'expression des élèves, démarche d'élaboration, citoyenneté, prise en compte des lecteurs

Médias en ligne

- **navigation et ligne éditoriale** : existence et visibilité d'une ligne éditoriale, utilisation des fonctionnalités de classement et indexation des contenus.
- **contenu** : qualité des traitements, de l'analyse et de la réflexion, présentation et contextualisation des contenus multimédias, création et originalité, qualité visuelle, implication personnelle, expression d'opinions, illustration, multimédia, fréquence de la production.
- **interactivité et communication** : prise en compte des commentaires, ouverture sur le web, présentation de l'équipe de rédaction et du projet, possibilité de contacter la rédaction.
- **responsabilisation et citoyenneté** : signature des publications, présence des mentions légales, crédits photographiques, caractère collectif du projet, implication et responsabilisation des élèves, liberté d'expression.

Attention : les journaux reçus ne seront pas retournés et seront versés au dépôt pédagogique du CLEMI.

Une « Fiche conseils » pour chaque journal

Publication « papier » ou site ou média en ligne, primés ou non, chaque rédaction participante se verra retourner une « Fiche conseils » réalisée par le jury académique, conçue pour apporter des conseils et des pistes de réflexion.

> Composition des jurys

Jury académique

Il est composé de représentants du CLEMI Bretagne, des journaux partenaires, *Ouest-France* et *Le Télégramme*, de représentants du rectorat et de la vie lycéenne.

Jurys « Elèves »

Ils regroupent les élèves des rédactions primées par le Jury académique l'année précédente. En cas d'indisponibilité de ces équipes, le CLEMI Bretagne pourra solliciter d'autres élèves d'établissements inscrits au concours.

Les décisions des jurys sont sans appel.

Les journaux et les fiches d'inscription sont à adresser au plus tard le 31 mars 2016 à :

CLEMI Bretagne – Rectorat
96 rue d'Antrain – CS 10503
35705 Rennes Cedex 7
clemi.bretagne@ac-rennes.fr